

Rapports sur l'allocation et l'impact



Chers investisseurs,
Mesdames, Messieurs,

Le changement climatique et l'approvisionnement en énergie renouvelable constituent de longue date des enjeux centraux de notre entreprise. Avec BKW Building Solutions, nous concentrons notre activité de services en pleine croissance sur un secteur générant une part importante des émissions de CO₂, à savoir le parc immobilier. De plus, en 2019, BKW Engineering a également renforcé de manière significative l'accent sur la planification de bâtiments économes en énergie et en ressources, en privilégiant les normes les plus strictes en matière de construction écologique et d'architecture durable.

Dans le secteur d'activité Energie, BKW mise depuis 2013 exclusivement sur les énergies renouvelables pour ses investissements dans de nouvelles centrales électriques. En outre, notre groupe prend fait et cause pour les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

En tant que CFO, je me réjouis particulièrement qu'à l'été 2019, BKW est devenue la première société cotée en bourse en Suisse à placer sur le marché des capitaux un green bond d'une valeur de 200 millions de CHF. Nous avons voulu ainsi nous adresser explicitement aux investisseurs recherchant sur le marché des opportunités de placement 100% vertes, tant il est vrai que la

demande pour ce type de placement ne cesse de s'accroître. Cela a démontré par la souscription à plusieurs reprises de notre green bond.

Le lancement de notre premier green bond est une nouvelle étape importante de franchie pour notre entreprise. En effet, le développement des énergies renouvelables en Suisse et à l'étranger joue pour nous un rôle encore plus important après l'arrêt de notre centrale nucléaire de Mühleberg en décembre 2019. Le green bond nous permet de refinancer des installations éoliennes en Norvège (115 millions de CHF) et en France (60 millions de CHF), ainsi que de petites centrales hydrauliques dans le canton de Berne (17 millions de CHF) et dans le reste de la Suisse (8 millions de CHF). Nous contribuons ainsi à la décarbonisation de l'approvisionnement énergétique en Europe.

Nous avons le plaisir de vous informer pour la première fois ci-après de l'affectation des produits nets ainsi que de l'impact obtenu par les projets refinancés par notre green Bond depuis son émission.

Avec mes meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Trächsel'. The signature is fluid and cursive, written on a white background.

Ronald Trächsel
CFO

Des solutions pour un avenir où il fera bon vivre

BKW soutient l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) et entend contribuer à leur réalisation. Les 17 ODD sont étroitement liés entre eux. BKW a identifié 10 de ces ODD qui sont particulièrement pertinents pour nous compte tenu de la diversité de nos activités. C'est sur ces objectifs que nous pouvons créer une valeur ajoutée.

Solutions pour un avenir où il fera bon vivre



Les projets couverts par notre green bond répondent plus particulièrement aux ODD no. 7 «Accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable» et no. 13 «Mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions». En effet, en recourant à des technologies hydrauliques et éoliennes, nos projets contribuent à la transition énergétique voulue en Suisse et en Europe et soutiennent la décarbonisation de la production d'électricité. Dans ce contexte, nous nous sommes fixé l'objectif d'atteindre 75 % de technologies d'énergie renouvelable pour notre capacité de production d'ici 2023.

Premier green bond de BKW

Ayant déjà dans le passé fait œuvre de pionnier dans le domaine des énergies renouvelables, BKW a décidé de continuer dans cette voie dans le domaine des green bonds: BKW a été la première entreprise suisse cotée en bourse à émettre un green bond en Suisse, élargissant ainsi la gamme existante de green bonds sur le marché des capitaux helvétique. Données clés concernant le premier green bond de BKW:

Emettrice	BKW SA
Statut	Senior Unsecured
Montant d'émission	CHF 200 000 000
Taux d'intérêt	0,25 %
Date de l'émission	1 juillet 2019
Libération	29 juillet 2019
Echéance	29 juillet 2027
ISIN	CH048708729
Produits de l'émission	CHF 200 010 000

Le Green Bond Framework de BKW, qui comprend également l'approche de BKW en matière de durabilité et les projets (re)financés, a été audité par ISS oekom. Le Framework et les projets ont obtenu une évaluation positive. La contribution des projets présentés aux ODD no. 7 et no. 13 a été jugée importante.

Les 117,3 GWh d'électricité produits en 2019 et attribuables au green bond correspondent à la consommation de 26 000 ménages¹ en Suisse. Les émissions de CO₂ évitées grâce au green bond en 2019 ont totalisé 1 904,9 tonnes.

Rapport sur l'allocation et l'impact

Afin de garantir la transparence et la qualité du green bond émise, BKW rend compte chaque année de l'affectation de ses produits nets et de son impact. Aux fins d'assurance de la qualité, les principes suivants ont été définis pour l'établissement de ce rapport:

Principes pour l'établissement des rapports sur le green bond

Puissance installée (MW)

La puissance installée en mégawatts (MW) pour les projets en exploitation indique la puissance installée qui est attribuable au green bond selon la documentation de la mise en service. Pour les projets en construction, la puissance indique la puissance planifiée attribuable au green bond d'après le certificat de type du fabricant ou la concession hydraulique.

Production (GWh)

La production en gigawattheures (GWh) indique, sur la base des données de production (statistiques énergétiques) pour 2019, la production qui est attribuable au green bond. Pour le premier rapport, la production inclut l'énergie produite depuis l'émission du green bond sur le marché, le 29 juillet 2019.

Emissions de gaz à effet de serre évitées en CO₂e ou CO₂ (t)

Les projets financés par le green bond produisent de l'électricité renouvelable en Norvège, en France et en Suisse. Pour calculer les émissions évitées, nous faisons l'hypothèse que l'électricité produite par les projets financés par le green bond aurait autrement été produite conformément au mix de production typique du pays concerné.

Les facteurs d'émission de ces mix de production constituent ainsi notre base de référence. Pour la Suisse, nous nous référons aux données de treeze², indiquant l'équivalent en CO₂ en grammes par kilowattheure. Pour la Norvège et la France, nous nous référons aux données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)³. Comme l'AIE ne prend en compte comme gaz à effet de serre que le CO₂ sans y inclure les équivalents de CO₂, le calcul final des économies est d'approche conservatrice. Les calculs sont basés sur les valeurs suivantes:

- Suisse: 29,8 g CO₂e/kWh
- France: 40,9 g CO₂/kWh
- Norvège: 8,3 g CO₂/kWh

1 Le calcul est basé sur la consommation d'un ménage vivant dans un logement de 5 pièces de 4500 kWh/an selon <https://www.strompreis.elcom.admin.ch/BaseDataSelection.aspx>

2 treeze Ltd. (Messmer, A., Frischknecht R.) (2016): Umweltbilanz Strommix Schweiz 2014

3 Données de l'AIE 2014, CO₂ emission factors from electricity and heat generation for world countries, <http://wds.iea.org/>

Les émissions directes estimées par treeze ont été prises en compte pour les projets. Elles s'élèvent à 0 g CO₂e/kWh pour les technologies de petite hydroélectricité et de l'éolien onshore.

La quantité en tonnes (t) d'émission de CO₂ évitée est obtenue en multipliant la quantité de production d'un projet attribuable au green bond par le facteur d'émission de CO₂ du mix de production du pays dans lequel le projet se situe.

Allocation (en millions de CHF)

L'allocation en millions de CHF correspond au montant des produits nets du green bond qui a été affecté à la technologie concernée.

Allocation (en %)

L'allocation en pourcentage correspond à la part des produits nets du green bond qui a été affectée à la technologie concernée.

Rapport sur l'allocation et l'impact

Technologie	Projet	Pays	Statut	Année	Attribuable au green bond ...			Allocation ¹		
					Mise en service	Puissance installée	Production 2019	Economies CO ₂ ou éq. CO ₂ 2019	en mio de CHF	%
Petite hydraulique	Ragn d'Err ²	Suisse	En service	2016	2,3	3,4	101,9			
	Schattenhalb			2017	1,4	2,1	63,0			
	Spiggebach			2017	0,8	0,9	26,9			
	Sousbach			En Planification	2023	0,0	0,0	0,0		
Sous-total petite hydraulique					4,5	6,4	191,8	20,0	10,0%	
Eolien	Saint Germer	France	En service	2017	7,0	10,1	412,8			
	St. Julien du Terroux			2017	6,1	4,9	199,0			
	RAZ Energie 3			2017	13,3	9,3	382,2			
	Roan			2018	23,9	32,5	269,8			
	Marker	Norvège	En service	2019	40,5	49,9	414,5			
	Hitra II			2019	7,5	4,2	34,8			
	Harbaksfjellet			En construction	2020	11,3	0,0	0,0		
	Geitfjellet				2020	16,3	0,0	0,0		
Kvenndalsfjellet	2020	10,1	0,0	0,0						
Sous-total éolien					136,0	110,9	1 713,1	175,0	87,5%	
Non alloué								5,0	2,5%	
Total					140,5	117,3	1 904,9	200,0	100,0%	

1 L'allocation comprend exclusivement le refinancement de projets en construction ou en cours d'exploitation.

2 Ragn d'Err: selon le Green Bond Framework, la période de lookback de 36 mois peut être dépassée. Un tel dépassement doit être déclaré de manière transparente. Pour le projet Ragn d'Err, cette période a été tout juste dépassée à 38 mois. Du fait de sa longue durée, le projet a fait l'objet d'un refinancement par le green bond, malgré le faible dépassement.

Rapport de l'auditeur indépendant sur l'allocation et l'impact



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

Au comité de direction de
BKW SA, Berne

Berne, le 13 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons été mandatés par BKW SA pour vérifier les informations et indicateurs de performance suivants qui ont été établis pour la période du 29 juillet 2019 au 31 décembre 2019 et qui sont inclus dans le chapitre «BKW Green Bond» dans le rapport annuel 2019 de BKW SA (ci-après «rapport»):

- Allocation des produits et indicateurs de performance (ci-après «les KPIs») comme présentés dans le tableau «Rapport sur l'allocation et l'impact» à la page 117

Notre mandat était limité à l'examen des indicateurs de performance (KPIs) mentionnés ci-dessus. Nous n'avons notamment pas vérifié les informations suivantes présentées dans le rapport:

- Les informations autres que les KPIs mentionnés ci-dessus
- Les déclarations qualitatives



Responsabilité du comité de direction de BKW SA

La responsabilité de la saisie des KPIs présentés à la page 117 dans le chapitre «BKW Green Bond» du rapport conformément aux critères applicables incombe au comité de direction. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'élaboration du rapport et des KPIs afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives – volontaires ou involontaires – résultant de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité de direction est responsable pour le choix et l'application des critères ainsi qu'une tenue adéquate des documents.



Critères applicables

BKW SA a défini des critères déterminants (ci-après «les critères applicables»)

- «Principes pour l'établissement des rapports sur le Green bond» présentés aux pages 116/117
- BKW Green Bond Framework (disponible en ligne sur le site internet de BKW: www.bkw.ch)

Nous considérons que ces critères constituent une base appropriée pour notre révision.

La quantification des gaz à effet de serre est soumise à des incertitudes dues à d'insuffisantes connaissances scientifiques actuelles pour déterminer les facteurs d'émissions ainsi que les valeurs requises pour additionner les émissions des différents gaz.



Indépendance et contrôle de qualité

Nous nous sommes conformés aux conditions d'indépendance et autres normes éthiques de l'International Code of Ethics for Professional Accountants publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA), qui est basé sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétences professionnelles et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre entreprise applique l'International Standard on Quality Control 1 et maintient en conséquent un système compréhensif de contrôles de qualité, notamment des procédures documentées et des mesures visant au respect des exigences et normes professionnelles ainsi qu'au maintien des exigences légales et juridiques en vigueur.



Responsabilité de l'auditeur

Il nous incombe d'exécuter une mission d'audit et d'exprimer un jugement, fondé sur les résultats de notre examen succinct, sur les KPIs mentionnés ci-dessus. Nous avons effectué notre examen conformément à la norme «Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information» issue de l'International Standard on Assurance Engagements (ISAE 3000). Selon cette norme, nous devons planifier et réaliser nos procédures d'examen succinct de façon à pouvoir constater avec une assurance limitée que les KPIs dans le chapitre ont été établis, sur tous les aspects significatifs, de manière conforme aux critères.

En tenant compte des considérations sur le risque et le caractère significatif, nous avons réalisé des procédures d'examen succinctes afin de recueillir des éléments probants suffisants. Le choix des procédures d'examen succinctes relève du jugement de l'auditeur indépendant. Lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance limitée, les procédures d'examen succinctes réalisées sont moins complètes que lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance raisonnable, de sorte que le niveau d'assurance obtenu est moindre.

Les procédures d'audit effectuées comprennent des entretiens oraux, observations des processus en place, inspections de documents, procédures analytiques, évaluations de la pertinence des méthodes de quantification et de l'élaboration des rapports.



Résumé des procédures d'examen accomplies

Nous avons notamment réalisé les travaux suivants:

- Évaluation de la pertinence des critères utilisés et de leur application cohérente
- Entretiens avec des employés chargés de la préparation des KPIs afin d'évaluer le processus de préparation, les méthodes de collecte et de traitement de données ainsi que les contrôles internes dans la mesure où ces procédures sont nécessaires à l'examen des KPIs
- Examen de la documentation des systèmes et des processus pour la compilation, l'analyse et l'agrégation des données et examen de documents sur la base d'un échantillon
- Considérations analytiques, entretiens et examen des documents relatif à la présentation des informations quantitatives sur la base d'un échantillon
- Revue critiques des informations fournies dans le rapport quant à leur plausibilité et leur consistance

Nous considérons que les évidences récoltées constituent une base appropriée et suffisante pour formuler notre conclusion.



Conclusion

Sur la base de notre audit et des documents de preuve obtenus lors de notre audit, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les KPIs présentés dans le rapport n'ont pas été établis, sur tous les aspects significatifs, en conformité avec les critères applicables.

Ernst & Young SA

Matthias Zeller
Associate Partner

Mark Veser
Senior Manager